

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2013/382 - Protection, valorisation du patrimoine protégé - 3221
Aide à la valorisation du patrimoine protégé

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide à la valorisation des édifices classés parmi les Monuments Historiques, d'attribuer à la commune d'ANDLAU une subvention de 34 725,58 € pour des travaux de sécurisation au Château de Spesbourg, conformément au tableau annexé et aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Elle approuve par ailleurs la convention-cadre de partenariat portant sur la mise en œuvre d'un concept d'écotourisme appliqué aux châteaux forts d'Alsace.

Elle autorise en outre son président à signer cette convention, à intervenir entre le Département, le réseau d'associations "Châteaux forts vivants" et respectivement six de ses associations membres (Schoeneck, Salm, Kagenfels, Ramstein, Freudeneck et Grand Geroldseck).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77615-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/06/13